

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél, Fax : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2014

**Membres Présents :** Mesdames Marie-Claude FONTAINE-PASCAL, Marie-Laure MEIRONE, Agnès CLEMENT, Monsieur Kerouan LE ROUX.

**Absents excusés :** Jacqueline DOLLEGEAL qui a donné pouvoir à Marie-Claude FONTAINE-PASCAL, Georges ROMEO qui a donné pouvoir à Jacqueline DOLLEGEAL.

**Autre présent :** Géraldine BARRERE, secrétaire de mairie

**Secrétaire de séance :** Agnès CLEMENT

**Date de la convocation :** 20 novembre 2014

### ORDRE DU JOUR :

\* Approbation du procès-verbal de la séance précédente

\* Demandes de subventions :

- Eygalayes en fête
- Anim'age
- Apprendre ou à l'essai
- Classes découvertes de l'école de Séderon

\* Transfert de la compétence éclairage public au Syndicat d'Energie de la Drôme

\* Départ de Jean-Luc GAUCHER du Conseil Général de la Drôme

\* Décisions modificatives budgétaires

\* Questions diverses

### Début de Séance : 18H30

### APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL :

Approuvé à l'unanimité

### SUBVENTION « EYGALAYES EN FETE » :

Le conseil municipal décide d'attribuer, comme l'an dernier une subvention de 1 200 €.

**Voté à l'unanimité.**

### SUBVENTION « ANIM'AGE » :

Le conseil municipal décide d'attribuer, comme l'an dernier une subvention de 1 200 €.

**Voté à l'unanimité.**

### SUBVENTION « APPRENDRE OU A L'ESSAI » :

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 1 200 €.

**Voté à l'unanimité.**

### SUBVENTION POUR UNE CLASSE DECOUVERTE DE L'ECOLE DE SEDERON :

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 30 € par enfants ; soit 150 €.

**Voté à l'unanimité.**

### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT D'ENERGIES DE LA DRÔME :**

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL présente la proposition du SDED pour le transfert de la compétence de l'éclairage public. La gestion de ce service se décompose en trois points :

- Le fonctionnement : 27,50 € par points lumineux : 27 = 742,50 €
- L'investissement : 71 habitants x 7 € = 497 €
- La consommation : facturation de la quantité consommée.

Le coût annuel (hors consommation) s'élève à 1 239 €. Le contrat de maintenance actuel représente 893 € et ne prend en charge qu'une partie du fonctionnement.

A la prise de compétence, le SDED réalisera un audit : 7,50 € par points lumineux ; soit 202,50 €.

Le conseil municipal décide de transférer la compétence éclairage public au SDED.

**Voté à l'unanimité.**

### **DEPART DE JEAN-LUC GAUCHER DU CONSEIL GENERAL DE LA DRÔME :**

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL indique que Jean-Luc GAUCHER qui est en charge des subventions cantonales au Conseil général de la Drôme quitte ce service. C'est le Comité des fêtes de Ballons qui recueillera les subventions des communes pour l'achat du cadeau. Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 80 €.

**Voté à l'unanimité.**

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE BUDGET « EAU & ASSAINISEMENT » :**

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL expose qu'il y est nécessaire de procéder à des ouvertures de crédit pour régulariser des amortissements :

- Article 6811/042 : + 207.00
- Article 2818/040 : + 207.00

**Voté à l'unanimité.**

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE BUDGET PRINCIPAL :**

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL expose qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédit sur l'opération « Eglise ». Lors du vote du budget, la recette n'avait pas été inscrite car l'arrêté de subvention n'avait pas été transmis. Les travaux de l'église étant terminés, il faut régler les factures.

- Article 21318-42 : + 17 048.00
- Article 1323-42 : + 17 048.00

**Voté à l'unanimité.**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Agnès CLEMENT résume l'assemblée générale de l'Office de tourisme de Séderon.
- Marie-Laure MEIRONE s'est renseignée pour l'achat d'un magnétophone.
- Marie-Laure MEIRONE propose que l'arbre coupé en face de la station d'épuration soit débité par des volontaires et offert à Josette et Hubert BRUNET. Le conseil municipal approuve.
- Marie-Laure MEIRONE demande quand seront installées les décorations de Noël. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL indique que cela est prévu mi décembre.
- Marie-Laure MEIRONE aborde le problème du déneigement sur les voies communales trop étroites.
- Kerouan LE ROUX assistera à la fête de la Sainte Barbe des pompiers de Séderon, samedi 06 décembre 2014.

**Fin du Conseil Municipal à 19h35.**

La Maire,

**Marie-Claude FONTAINE-PASCAL**